



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

quotidiens

Question écrite n° 40161

Texte de la question

M. Jack Lang attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les problèmes que rencontrent les malvoyants pour accéder à l'information écrite locale, régionale et nationale. L'accès à la lecture et aux services culturels pour les malvoyants est soutenu par les pouvoirs publics depuis de nombreuses années. Les bibliothèques publiques ont été largement sensibilisées aux besoins spécifiques de ce public. Le Centre national du livre soutient le développement d'ouvrages édités en gros caractères, de livres sonores et de manuels en braille. Il n'en demeure pas moins, qu'aujourd'hui, beaucoup de personnes souvent âgées, rencontrent des difficultés pour lire la presse. La lecture restant pour beaucoup d'entre eux la seule ouverture sur le monde extérieur et sur leur environnement local. En effet, la typologie utilisée dans les quotidiens ne permet malheureusement pas aux malvoyants de pouvoir accéder à ces journaux. Aussi, il lui demande quelles sont les mesures que compte prendre le Gouvernement pour soutenir la promotion de journaux à destination des handicapés visuels.

Texte de la réponse

Les pouvoirs publics partagent pleinement les préoccupations exprimées par l'honorable parlementaire. Ainsi qu'il le rappelle lui-même, ce souci les a d'ailleurs conduits à mener une politique propre à favoriser l'accès des malvoyants aux services culturels. Toutefois, les solutions qui ont pu être adoptées dans le passé pour certains biens culturels, tels que les ouvrages de librairie, ont été rendues possibles par le caractère pérenne des produits concernés. Ces solutions sont, à l'évidence, difficilement transposables à la presse quotidienne dont une des spécificités essentielles est, précisément, son caractère périssable. Dans ces conditions, et sauf à imposer aux journaux une typographie appropriée, ce qui n'est guère envisageable, les réponses susceptibles de favoriser l'accès des handicapés visuels à la lecture de la presse quotidienne ne peuvent venir que des éditeurs eux-mêmes. A cet égard, il convient de relever que nombre d'entre eux, à l'écoute de leur lectorat, ont pris la mesure du problème en recourant à des corps et des tailles de caractères plus aisément accessibles aux malvoyants. Pour leur part, les pouvoirs publics demeurent attentifs aux évolutions technologiques, avec l'espoir que certaines de leurs applications puissent concilier les impératifs économiques des entreprises de presse avec le droit fondamental de tous les citoyens, quel que soit leur handicap, d'avoir accès à l'information.

Données clés

Auteur : [M. Jack Lang](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40161

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 2000, page 253

Réponse publiée le : 6 mars 2000, page 1445